

# Faune des étangs de Sauvebonne

Arrivés depuis juillet 2019 dans le programme Refuges LPO, les étangs de Sauvebonne présentent des milieux naturels variés : étangs, roselières, ripisylves, bosquets, prairies sèches et humides... C'est une zone riche, au potentiel faunistique et floristique important,

avec plus de 237 espèces animales déjà recensées. C'est pourquoi la Commune et la LPO ont décidé de faire de ce site un refuge LPO pour mieux protéger ce lieu d'exception, véritable refuge et havre de paix pour de nombreuses espèces.



## Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Petit héron présent dans toute l'Europe qui hiverne en Afrique. Chez le mâle, le haut de la tête et le dos sont noirs, et le reste du corps ocre. Ses ailes sont noires également, avec une grande plage beige. La femelle arbore les mêmes motifs, mais plus ternes. Le Blongios nain fréquente principalement les roselières inondées, au bord des lacs ou des étangs.

**Statut de protection :** Espèce protégée depuis 1976 (Arrêté modifié du 19 mai 1981), inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, aux an-

nexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn, et listée en catégorie B2C de l'AEWA (populations d'Europe & d'Afrique du Nord et sub-saharienne).

**Quelles menaces ?** Disparition ou gestion inadaptée des marais par le drainage et leur mise en culture sont autant de problèmes pour cet oiseau, d'où l'importance de conserver les étangs de la Sauvebonne intacts.

## Le Crapaud commun (*Bufo bufo*)

Espèce largement répartie en France, ce batracien arbore des tons unis marrons, gris ou roussâtres. Son ventre blanc est parfois tacheté. En période de reproduction, les mâles ont la peau vert olive. Terrestre, ce crapaud rejoint l'eau uniquement pendant la brève période de reproduction. Les sites de ponte sont en priorité des plans d'eau permanents comme les lacs ou les étangs.

**Statut de protection :** Espèce protégée en France par l'Article 1 et 3 de l'Arrêté du 19/11/07 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

**Quelles menaces ?** La destruction et l'assèchement des marais constituent une menace pour l'espèce. Cependant, lors de la période de reproduction, beaucoup d'individus meurent écrasés sur les routes. Les sites tels que les étangs de la Sauvebonne sont de véritables refuges, des actions pour une traversée en sécurité de ces amphibiens seront donc mises en place.



## Le petit Mars changeant (*Apatura ilia*)

Le petit Mars changeant est très reconnaissable grâce à ses ailes au dessus brun foncé, avec des reflets métalliques bleu-violet chez le mâle. Ce papillon est visible de mi-avril à octobre, et est présent dans toute l'Europe de l'Ouest jusqu'en Asie. Il ne prospère que dans des bois à bonne naturalité, des forêts ou des lisières de clairières intérieures.

**Statut de protection :** Protégé dans certains pays européens, inscrit sur la liste rouge régionale des papillons de jour de Provence-Alpes-

Côte d'Azur en 2014 comme préoccupation mineure.

**Quelles menaces ?** La régression des plantes hôtes au profit de peupliers industriels cultivés en peupleraies plus exposées au vent, à la lumière et à la déshydratation que les forêts naturelles, en plus de la fragmentation des habitats sont autant de menaces pour cette espèce.

## Le Thritemis pourpré (*Trithemis annulata*)

Espèce de libellule africaine très reconnaissable à sa coloration pourpre violacée chez le mâle, qui tend depuis la fin du xxe siècle à coloniser le versant nord de la Méditerranée. Les adultes peuvent être observés de mai à octobre en vol.

**Statut de protection :** Liste rouge des odonates de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017 comme préoccupation mineure.

**Une espèce invasive ?** Espèce afro-tropicale à l'origine, le Thritemis est apparu en France dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Contrairement au frelon asiatique, il n'a pas été introduit sur le territoire par une activité humaine, mais a progressivement colonisé la partie nord de la Méditerranée depuis les années 1980. Cette colonisation naturelle de l'espèce a pu être facilitée par le changement climatique. Ainsi, une expansion progressive de l'aire de répartition naturelle de l'espèce permet d'observer cette belle libellule dans nos régions.



# Flore des étangs de Sauvebonne



## Le Lavatère d'Hyères (*Lavatera olbia*)

Cette plante rare, comme son nom l'indique, a été décrite à Hyères. Elle n'est présente que dans la partie sud de la France, en région méditerranéenne et en Corse. Les lieux non cultivés, tels les ripisylves chaudes, sèches et en pleine lumière sont des conditions optimales pour son développement. Elle fleurit de mai à juin.

**Comment le reconnaître ?** Plante ligneuse pouvant dépasser 1 mètre, ses rameaux sont rougeâtres et ses feuilles duveteuses ont une base en cœur, avec 3 à 5 lobes. Ses fleurs roses, grandes, sont solitaires à l'aisselle des feuilles.

**Statut de protection :** L'espèce ne bénéficie pas d'un statut de protection particulier mais sa rareté en fait une plante dont le milieu mérite une préservation.

## Le frêne du Midi (*Fraxinus angustifolia*)

Arbre de la famille des oléacées, le frêne du Midi peut atteindre 25m de haut. Il peut vivre jusqu'à 200 ans et se trouve uniquement en région méditerranéenne, jusqu'à 300m d'altitude. Les bords de cours d'eau, haies, lisières humides sont autant de milieux propices à son installation.

**Comment le reconnaître ?** Ses feuilles comportent 3 à 17 folioles en forme de fer de lance

et dentelés, avec des poils en face inférieure. Elles sont vertes, avec une coloration plus claire sur la face inférieure. Ses fleurs de couleur brune apparaissent avant les feuilles et sont regroupées en épi.

**Statut de protection :** L'espèce ne bénéficie pas d'un statut de protection particulier.



## Le potamot noueux (*Potamogeton nodosus*)

Espèce de plante aquatique très commune et présente pratiquement partout sur le globe, elle se plaît dans les plans d'eau tels que les étangs, les lacs ou les rivières. Sa floraison a lieu de juin à septembre.

**Comment le reconnaître ?** Sa tige est ramifiée, d'un mètre environ, avec de nombreuses feuilles lancéolées d'une quinzaine de centimètres. Les feuilles flottantes et submergées sont maintenues par de longs pétioles. Son inflorescence, dressée verticalement, ressemble à un épi comportant de nombreuses petites fleurs.

**Statut de protection :** Le potamot ne bénéficie pas d'un statut de protection particulier, mais sa présence offre gîte et couvert à un important cortège d'autres espèces.

## L'inule visqueuse (*Dittrichia viscosa*)

Plante vivace de la famille des Asteracées, cette touffe verte, odorifère et plutôt envahissante, est en fait une plante mellifère particulièrement intéressante pour son nectar et son pollen. Sa présence est un atout, car elle attire aussi bien les abeilles que les papillons friands de nectar et de pollen, et donc une variété d'espèces différentes. L'inule visqueuse est fréquente en région méditerranéenne, où elle fleurit d'août à novembre. Elle affectionne les anciennes cultures, les décombres, les bords des routes et des chemins.

**Comment la reconnaître ?** Pouvant faire jusqu'à 1m50 de hauteur, un pied produit plusieurs tiges dressées en éventail, très ramifiées. Poilue, la tige libère une résine odorante à forte odeur de camphre. Ses fleurs jaunes regroupées forment des grappes.

**Statut de protection :** L'espèce ne bénéficie pas d'un statut de protection particulier mais sa présence et son potentiel nourrisseur pour des espèces peu communes permet de la protéger indirectement.



# La pêche dans les étangs de Sauvebonne

## À DESTINATION DES GROUPES

Chaque année, le service Animation de la Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques sensibilise plus de 2000 personnes provenant de groupes (écoles, accueils de loisirs, structures spécialisées...). Ces animations contribuent à l'éducation à la protection des milieux aquatiques et à la pratique d'une pêche raisonnée. Le site des étangs de Sauvebonne a été retenu par la Fédération et les associations de pêche locales pour organiser ces sessions d'animations et les développer sur ce territoire.

## À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Sensibiliser pour créer les pêcheurs de demain... La Fédération, les associations locales de pêche et la Commune souhaitent organiser durant l'année des événements pêche pour le public (Fête de la pêche...), supports ludiques et pédagogiques pour la préservation de la ressource.

Vous pourrez consulter ces informations sur le site officiel de la Fédération : [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)



## Les espèces piscicoles

### ÉTANGS DE SAUVEBONNE

Les étangs de Sauvebonne sont des eaux closes. Dans ce contexte, les espèces piscicoles présentes dans ces étangs ont été introduites. Ce sont des espèces sélectionnées qui s'adaptent à la vie aquatique dans un plan d'eau. Quelques espèces :



Perche



Carpe



Tanche



Rotengle

### BASSIN AVAL DU RÉAL MARTIN

À quelques pas des étangs coule le Réal Martin. Ce cours d'eau, classé en seconde catégorie piscicole (Truite commune de rivière peu représentée dans le peuplement piscicole), abrite essentiellement les poissons de la guilde des cyprinidés d'eau vive : Barbeau méridional, Blageon et Chevesne. Un kilomètre en aval, le Réal Martin conflue avec le Gapeau.

Dans le cadre de la mise en place du Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et les associations de pêche gestionnaires pour ces deux cours d'eau préconisent un mode de gestion patrimonial visant à protéger les populations piscicoles naturelles dans un milieu aquatique avec des fonctionnalités préservées.

Quelques espèces présentes sur le Réal Martin :



Chevesne



Barbeau



Anguille

## Les espèces exotiques envahissantes

### LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, C'EST QUOI ?

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des espèces introduites par l'Homme, de manière volontaire ou fortuite, et proliférant dans un nouveau milieu. Elles peuvent nuire à la diversité biologique locale, la santé humaine, l'économie ou l'esthétisme (DAISIE, 2009). Il existe des EEE végétales et animales :



Myriophylle du Brésil



Écrevisse américaine

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), menaçantes pour les espèces patrimoniales (IPBES, 2019), ont été identifiées par la Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FPPMA83) comme une nouvelle orientation de gestion d'intérêt général. Certaines de ces espèces sont présentes sur le site des étangs de Sauvebonne.

### UN PLAN DE LUTTE POUR RÉGULER

#### LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES...

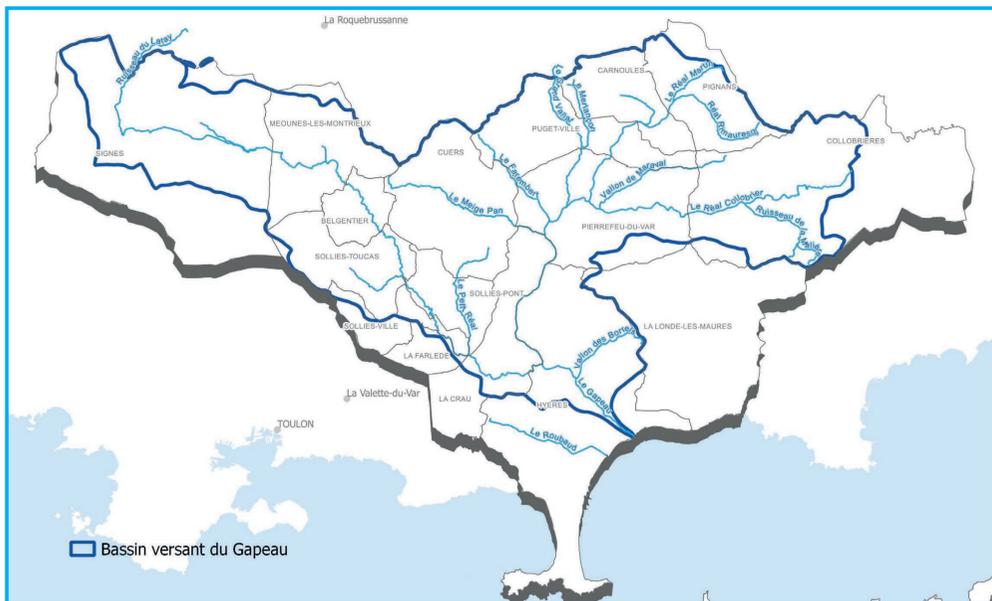
Dans la continuité du diagnostic environnemental du site de Sauvebonne dressé par la LPO-Paca et en complément du plan d'entretien coordonné par le SMBVG, la FPPMA83, soutenue par la commune de Hyères les Palmiers, propriétaire du site, va proposer la co-construction d'un plan stratégique de régulation des EEE des étangs de Sauvebonne concernés et avec les partenaires locaux, selon quatre étapes :

- Une caractérisation des EEE qui ont colonisé l'écosystème aquatique des étangs,
- Un programme stratégique de gestion opérationnelle des EEE avec mise en œuvre sur un principe de chantiers participatifs et/ou pédagogiques,
- Le suivi et la valorisation des opérations de régulation (dont myriophylle du Brésil)
- La mise en place d'une veille écologique inscrite dans une gestion préventive (implantation de panneaux d'informations sur mobilier urbain spécifique sur cette thématique...).

# La gestion des cours d'eau et des zones humides

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU (SMBVG) mène un programme pluriannuel de travaux d'entretien et de renaturation du Gapeau et de ses affluents afin d'améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le Syndicat Mixte intervient également pour suivre et lutter contre les espèces envahissantes des bords de cours d'eau.



## Entretien, c'est restaurer les rôles de la végétation des bords des cours d'eau

La végétation bordant les rives des cours d'eau est appelée la ripisylve. Elle assure de multiples fonctions :

- Stabilisation des berges : les racines des arbres fixent le sol et limitent les érosions
- Protection lors des crues : les racines fixent les sols, les branches ralentissent les écoulements
- Amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité : l'ombre évite le réchauffement de l'eau et le développement des algues. Les racines filtrent les polluants. La ripisylve offre un abri et de la nourriture aux animaux
- Apport d'un cadre de vie agréable et de lieux récréatifs (pêche, promenade...)

## Un chantier expérimental sur les étangs de Sauvebonne La myriophylle du Brésil, une espèce invasive

### QUELS IMPACTS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ?

La Myriophylle du Brésil est une plante aquatique qui envahit les plans d'eau. Elle consomme beaucoup d'oxygène, au détriment de la biodiversité indigène, faune comme flore (compétition pour la lumière et l'espace). Elle accélère l'envasement, altère la qualité de l'eau. Elle peut également engendrer une gêne pour les pratiques de loisirs (pêche).

La Myriophylle du Brésil a été détectée au niveau des étangs de Sauvebonne, passant de quelques pieds en 2015, à 600 m<sup>2</sup> en 2018.

À ce jour, l'espèce est confinée sur les deux étangs à l'aval.

### ACTION DE LUTTE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Le Syndicat conduit un programme pluriannuel d'entretien et de renaturation du Gapeau et de ses affluents afin d'améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des milieux aquatiques. Dans ce cadre, **une gestion expérimentale** est proposée pour éradiquer la Myriophylle du Brésil :

- Arrachage manuel sur barque
- Mise en place d'un barrage filtrant pour éviter la contamination d'autres zones et protéger le chantier.
- Évacuation des bio-déchets par sac étanche vers une décharge agréée.
- Suivi annuel et reprise des arrachages en fonction du besoin.

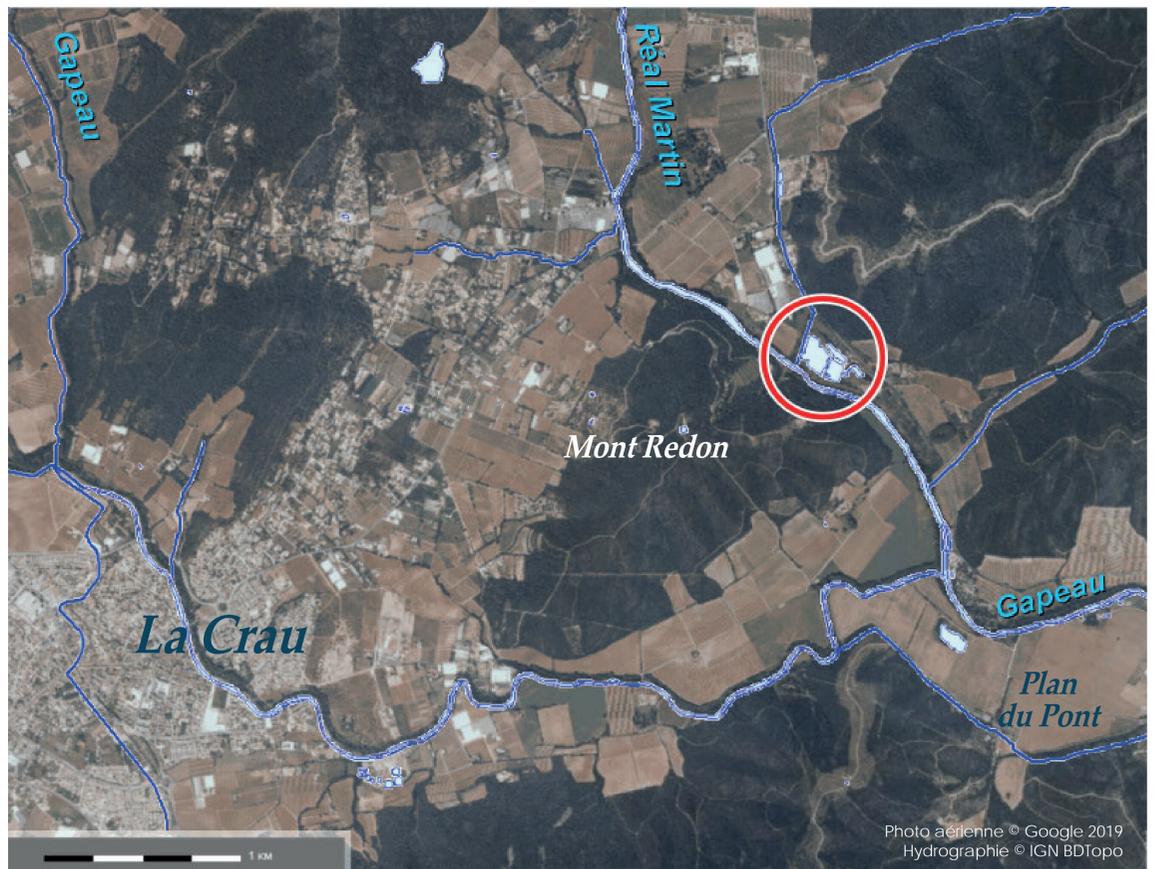


# Les étangs de Sauvebonne : évolution de l'occupation du sol

## Le paysage

Installés dans un défilé creusé par le Réal Martin, les 4 étangs de Sauvebonne résultent de carrières de granulat. D'après les photos aériennes disponibles sur le site Géoportail de l'IGN, elles ont été exploitées de 1982 à 1987, en amont du confluent avec le Gapeau.

Leur remplissage en eau est donc lié à celles provenant exclusivement du massif des Maures via le ruisseau principal venu du vallon de Valbonne.



1950



1968



1982



1988



2011



2017

# Les étangs de Sauvebonne, un site géologiquement original

Progressivement transformées en étangs depuis 1982, ces carrières sont établies dans un défilé taillé dans les phyllades bleus du Réal Martin et rempli au Quaternaire récent (Fz) par des alluvions.

Cette position est paradoxale car les alluvions très anciennes du Réal Martin (Fx ou Riss) ont suivi un vallon plus large (La Roquette) vers le lac de La Crau-La Garde.

La répartition des alluvions plus récentes (Fy ou Würm et Fz actuelles), qui garnissent le défilé de Sauvebonne et ses affluents (vallons de Valbonne et du Viet), indique qu'un affluent du Gapeau situé plus au Sud, l'a creusé en même temps ou avant que ce dernier se raccorde au lac de La Crau-La Garde.

Si le recul des têtes de vallon est un phénomène connu associé à leur érosion, notamment à la fin des périodes interglaciaires, il faut admettre ici que celle effectuée par le Gapeau a été particulièrement efficace pour créer ce défilé en 10 000 ans (fin du Würm). On ne peut exclure que cette efficacité à détourner le Réal Martin, ait été facilitée par le jeu des fractures NE-SO qui aurait abaissé vers le Sud le compartiment de phyllades (Mont Redon-Crête du Viet).

Perchés au-dessus du lit du Réal Martin, les étangs de Sauvebonne sont alimentés en eau par le ruisseau venant du vallon de Valbonne qui a été canalisé le long de la route D12.

## LES 6 ÉTAPES DE L'ÉVOLUTION DU RELIEF

1 : Venant du massif de la Sainte Baume, le Gapeau initial se jette dans le lac de La Crau-La Garde dont l'exutoire correspond au cours actuel du Roubaud,

2 : Venant du massif des Maures, le Réal Martin l'y rejoint via le vallon de Sauvebonne, des Martins jusqu'à la Bastidette,

3 : Par érosion de ses têtes de vallon, le futur Gapeau aval amorce son futur tracé au niveau du Mesclans, puis vire vers La Crau en remontant vers La Roquette et se connecte au Lac de La Crau-La Garde,

4 : La crête entre les collines du Viet et le Mont Redon s'érode puis s'affaisse et permet au Réal Martin de s'écouler directement dans le nouveau fleuve Gapeau, en abandonnant son cours vers la Bastidette,

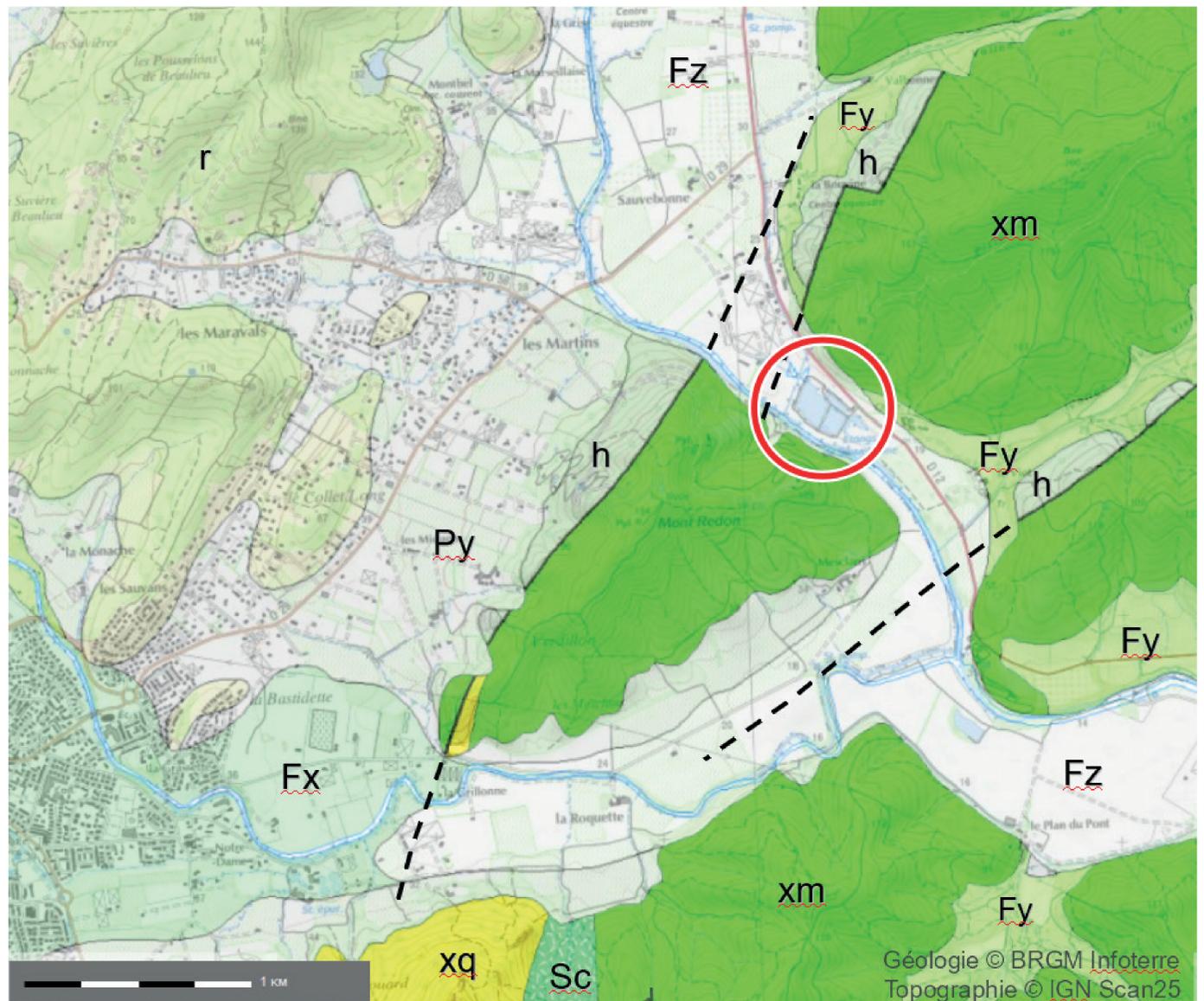
5 : La crête du Pas de La Clue s'érode également et le lac de La Crau-La Garde se vide vers Toulon,

6 : Le seuil de La Moutonne est mis à sec. L'actuel vallon du Roubaud draine alors seulement les bassins versants à l'Est de La Moutonne vers les marécages du Palyvestre.

	<b>Fz</b> Quaternaire : alluvions récentes
	<b>Fy</b> Würm : cailloutis, graviers, sables
	<b>Py</b> Würm : épandages locaux, colluvions, cailloutis, limons
	<b>Fx</b> Riss : alluvions de la moyenne terrasse
	<b>r</b> Permien : pélites rouges et grès grossier à la base
	<b>h</b> Carbonifère : calcaires et schistes
	<b>xq</b> Ordovicien : quartzites
	<b>xm</b> Phyllades bleues du Réal Martin
	<b>Sc</b> Phyllades détritiques de Camaures

Creusés au sein des alluvions quaternaires du Würm, les étangs de Sauvebonne reposent sur un socle de roches très anciennes et peu métamorphisées ou phyllades.

Elles sont antérieures au Carbonifère calcaire et schisteux (h) qui affleure dans les vallons voisins.



## Bibliographie

Léon Lutaud 1924 Etude tectonique et morphologique de la Provence cristalline. Rev. Géogr. 1.12, fasc. 1, 271p, 16 pl. Carte géologique harmonisée du Var BRGM - <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

# Les partenaires de la Ville sur les étangs de Sauvebonne



**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## LPO PACA

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité,

par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

La LPO PACA a été créée en 1998 et est présente sur tout le territoire régional grâce à ses groupes et relais locaux de bénévoles, acteurs indispensables de la vie associative. Tous les citoyens qui le désirent sont librement invités à les rejoindre, afin d'agir pour la protection de la nature.

Les 400 bénévoles de la LPO PACA ont, pour la plupart, acquis des compétences en écologie, en animation nature ou en actions concrètes d'ingénierie écologique, leur permettant de gérer des projets locaux. La LPO PACA est composée de 24 groupes locaux. Les relais locaux sont assurés par un bénévole qui collecte et diffuse l'information. Les antennes sont constituées d'équipes de salariés LPO.



## FÉDÉRATION DU VAR POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Porte-parole de 14 000 pêcheurs, la Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) gère un territoire de pêche riche de 903 km de cours d'eau et 3500 ha de plans d'eau.

Cette Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, coordonne, accompagne et contrôle les actions des 25 Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) du département.

Ses missions sont regroupées autour de 4 axes principaux :

- La mise en valeur du territoire à travers le développement de la pêche de loisir qui joue un rôle important dans l'activité touristique et représente un poids économique de 16 millions d'euros dans le Var.
- La gestion raisonnée, la valorisation du peuplement piscicole, et la contribution à la préservation des milieux aquatiques à l'échelle du réseau hydrographique départemental
- La sensibilisation et la formation au fonctionnement des milieux aquatiques et à la pratique de la pêche, via un programme annuel d'animations à vocation pédagogique.
- La surveillance de l'exercice de la pêche et son organisation.



## VARNAT

VARNAT est l'acronyme du « Réseau nature des Îles d'Or & du littoral varois ». VARNAT est un groupement associatif dont l'objectif principal est de favoriser les comportements, les pratiques

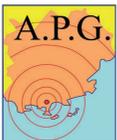
et les décisions fondant le développement durable de son territoire d'action : les îles d'or et le littoral varois. Créé en juin 2021, VARNAT est un collectif qui a pris la forme d'une « association loi 1901 » et qui vise à fédérer les différents acteurs associatifs et socio économiques, aussi bien de droit public que de droit privé, concernés par la préservation de l'environnement, sur l'échelle géographique des trois communautés d'agglomérations du littoral varois (Métropole Toulon Provence Méditerranée, Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez).

VARNAT fonctionne en réseau et aide ses membres à organiser leur dialogue et à coordonner leurs efforts. S'inspirant étroitement de la charte de l'Union Nationale des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qu'il aspire à rejoindre dans les deux ou trois ans de son lancement, le réseau VARNAT s'est donné pour mission d'agir en faveur du développement durable, selon deux axes d'actions majeurs :

- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement pour tous
- L'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, entreprises...).

L'ambition de VARNAT est donc bien de s'ériger localement en interlocuteur privilégié des acteurs institutionnels, le « portail unique » du tissu associatif en matière d'environnement et de développement durable.

Les structures fondatrices de VARNAT sont : Les Amis de la Presqu'île de Giens, La Ligue de Protection des Oiseaux PACA, Forêt Modèle de Provence, S'pece. Les membres récemment recrutés sont : E4, Naturelles Balades et Arevpam



## LES AMIS DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS (APG)

Créée le 8 février 1995, cette Association s'était donné pour principal objectif la protection du patrimoine naturel de la Presqu'île de Giens. Depuis cette fondation, les actions menées ont abouti au maintien de plusieurs centaines d'adhérents satisfaits par les conférences, excursions, publications, bulletins mais aussi par les animations dans les écoles d'Hyères, durant

des expositions ou par l'équipement de sites naturels comme le sentier botanique de Giens. L'association est l'un des acteurs majeurs de la Maison de l'Environnement, créée par la Ville en 2016 au 17 rue Ernest Reyer. Dans ces locaux municipaux, chacun peut découvrir et être initié à la faune, la flore, la géologie, le climat ou les paysages de la région.



## SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET D'ARCHÉOLOGIE DE TOULON ET DU VAR

L'association dite « Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var » (S.S.N.A.T.V.) a été fondée en 1945. Elle a pour but l'étude, la pratique et la diffusion des sciences naturelles ainsi que

la découverte, l'inventaire et la protection des sites présentant un intérêt scientifique ou culturel. L'association a été reconnue d'utilité publique au JO du 25 avril 1979.



**BASSIN VERSANT DU GAPEAU**  
SYNDICAT MIXTE

## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) associe les 6 Etablissements Publics de Coopération In-

tercommunale (EPCI) listés ci-après :

- La Communauté d'agglomération de la Provence Verte pour la commune de Méounes Les Montrieux, Mazaugues, Néoules, Rocbaron, Sainte Anastasie sur Issole;
- La Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume pour la commune de Signes;
- La Métropole Toulon Provence Méditerranée pour les communes de La Crau et Hyères-Les Palmiers;
- La Communauté de communes Cœur du Var pour les communes de Carnoules, Pignans et Puget-Ville, Besse sur Issole, Gonfaron;
- La Communauté de communes de la Vallée du Gapeau pour les communes de Belgentier, La Farède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Ville;
- La Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures pour les communes de Cuers, Collobrières, Pierrefeu-du-Var et de La Londe-Les-Maures.

Le territoire concerne le bassin versant du Gapeau sur un périmètre d'environ 550 km<sup>2</sup> et 150 000 habitants.

Le SMBVG est un syndicat d'études et de travaux qui répond aux compétences de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMA-PI), compétence obligatoire transférée par les EPCI depuis 1er janvier 2018.

Le SMBVG est également la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il porte également à ce titre des missions d'animation, de sensibilisation et de concertation au regard des enjeux de territoire.



## LYCÉE AGRICAMPUS

L'Etablissement Public Local Hyères Agricampus est composé de 3 centres de formation :

- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA)
- Le Centre de formation d'apprentis (CFA)
- Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

Il dispense des formations agricoles et para agricoles. L'exploitation agricole est l'outil mis à la disposition des enseignants et des élèves, et qui permet le lien avec la profession, via l'expérimentation notamment. L'exploitation du Lycée agricole de Hyères joue pleinement son rôle d'outil pédagogique.

Le lycée Agricampus souhaite être partenaire de la Ville sur les étangs de Sauvebonne en tant qu'établissement de formation, pouvant pratiquer la pédagogie en situation sur le site, ou faire profiter de ses installations pour des réunions et formations.



## PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs Port-Cros et Porquerolles occupent 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc marin en Europe et en France.

En 2012, le Parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du parc national se trouve totalement reconfiguré.

Il comporte aujourd'hui :

- deux « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels, propriétés de l'Etat et de l'île de Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m,
- une « aire d'adhésion », espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle,
- une « aire maritime adjacente », réplique en mer de l'aire d'adhésion qui couvre l'espace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.

Le Parc national administre également le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée.